seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

seine&marne 77
LE DÉPARTEMENT

# CANDIDATURE AU LABEL "VILLES ET VILLAGES FLEURIS"

(https://www.seine-et-marne.fr/sites/default/files/styles/img__1280x768__image_scale__crop_main/public/media/images/claye-souilly-label-villes-et-villages-fleuris.png?itok=DfKUmFcg)

*© label villes et villages fleuris*

Planter des fleurs est le moyen le plus efficace pour rendre une commune conviviale, attractive et engagée. En plus, le label « Villes et villages fleuris » encourage cette initiative et le Département accompagne les communes candidates.

## Un label pour renforcer l'attractivité des communes

Depuis 1959, le label « Villes et Villages Fleuris », porté par le Conseil national des villes et villages fleuris, récompense les communes engagées dans une démarche d'amélioration du cadre et de la qualité de vie au travers du fleurissement et de la prise en compte des enjeux écologiques de leur territoire.

Bien plus qu'une simple récompense ou une étiquette, ce label permet aux communes de se démarquer entre elles pour devenir plus attractives et plus responsables en matière d'environnement. Qualité paysagère, protection de l'environnement et de la biodiversité, valorisation du patrimoine et promotion touristique… Voici quelques-uns des critères élaborés par le Conseil national des villes et villages fleuris.

Le Conseil départemental de Seine-et-Marne s'investit depuis de nombreuses années auprès des communes candidates à l'obtention de la première fleur de ce label. Conscient de la vitrine que ce label représente pour les communes ainsi récompensées pour leur investissement dans l'amélioration du cadre de vie sur le territoire, le Département accompagne les communes par le biais de son agence d'ingénierie départementale ID77, et ce dans le prolongement de sa stratégie d'attractivité (https://www.seine-et-marne.fr/fr/attractivite-et-developpement).

## L'accompagnement sur-mesure d'ID77

Le Département propose ainsi, au travers de son agence d'ingénierie départementale ID77, une offre d'accompagnement dédiée aux communes candidates à l'obtention de la première fleur du label « Villes et villages fleuris ».

L'objectif de cet accompagnement : soutenir les communes seine-et-marnaises dans l'organisation et la mise en œuvre d'un plan d'actions conforme aux critères du label afin d'être récompensées.

Après une première phase de diagnostic préalablement conduite sur place par les services départementaux en l

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

ien avec les élus municipaux et les services techniques, ID77 apporte un accompagnement sur-mesure réponda nt aux problématiques spécifiques qui auront été identifiées. Pour cela, les communes pourront s'appuyer sur l' engagement et l'expertise des différents services et organismes départementaux partenaires de l'offre, ainsi qu e des membres du jury départemental.

## Candidater et être accompagné

Les candidatures doivent être envoyées avant le printemps de l'année qui suit. Pour faire une demande d'acco mpagnement auprès d'ID77, rendez-vous sur le site de l'agence ID77. Si l'offre d'accompagnement vous intér esse, veuillez remplir le questionnaire d'intention ci-dessous, à retourner à l'adresse mail suivante.

Pour participer au prochain concours « villes et villages fleuris », les communes seine-et-marnaises candidates à l'obtention de la première fleur, qu'elles souhaitent bénéficier ou non de l'accompagnement du Département p ar l'intermédiaire d'ID77, doivent compléter les fiches et dossiers de candidatures et les envoyer, au plus tard le 30 avril prochain, par courriel à cette adresse.

## DOCUMENTS

- Fiche de candidature au concours « Villes et villages fleuris 2021 ».docx **DOCX - 339.51 Ko**
  (/sites/default/files/media/downloads/fiche-de-candidature-au-concours-villes-et-villages-fleuris-2021.docx)
- Questionnaire d'intention de candidature au concours Villes et villages fleuris pour 2021.pdf **PDF - 368.04 Ko**
  (/sites/default/files/media/downloads/questionnaire-dintention-de-candidature-au-concours-villes-et-villages-fleuris-2021.pdf)